

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 JUIN 2022

Présences : Monsieur Réjean Guoin Maire
Monsieur François Dubeau Poste #1
Madame Guylaine Beaulieu Poste #2
Monsieur Francis Lacelle Poste #3
Monsieur Richard Gilbert Poste #5
Monsieur Sébastien Gariépy Directeur général

Absences : Monsieur Gilles Sénécal Poste #4
Monsieur Louis-David Coutu Poste #6

1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Guoin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

0217-2022

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

0218-2022

Proposé par : Guylaine Beaulieu
Appuyé par : François Dubeau

Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil :

4.1.1. Séance régulière du 16 mai 2022.

4.1.2. Séance spéciale du 30 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
05-05-2022	Port Saint-Michel	Conseil	Offre d'achat de terrain
17-05-2022	Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO)	Direction générale	Enjeu lié à l'augmentation de l'essence pour les travaux municipaux
24-05-2022	Fédération québécoise des municipalités (FQM)	Maire	Remerciements d'adhésion
30-05-2022	Aida Bejaoui	Direction générale	Demande de service d'aqueduc
06-06-2022	Fondation québécoise du cancer	Maire	Suivi correspondance du 12 avril 2022
08-06-2022	Jean-Pierre Charette	Conseil	Problématique refoulement d'égout et relents nauséabonds
08-06-2022	Pharmacie Jean-François Lafrance	Direction générale	Invitation Tournois de golf
13-06-2022	Chambre de commerce de la Haute-Matawinie	Conseil	Demande fermeture de la rue St-Jacques

4.3. Règlement 697-2022 – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints souhaite déposer, tel que stipuler à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendum, le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ayant eu lieu le 8 juin dernier, en ce qui a trait au règlement 697-2022 (Acquisition d'un camion dix roues avec équipement de déneigement).

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0219-2022

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	181 480.28 \$
5.1.2. Salaires	118 439.93 \$
5.1.3. Paiements automatisés	16 642.56 \$
5.1.4. Comptes à payer	304 935.01 \$

Représentés par les chèques #21627 à # 21685, ainsi que par les dépôts directs #1379 à # 1447.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période mai et juin 2022

<u>No chèque</u>		<u>Nom :</u>
	<u>Montant</u>	
21627	Bell-Gaz Ltée	28.74 \$
21628	Bell Canada	59.15 \$
21629	Les Services EXP Inc.	3,656.21 \$
21630	Wex Canada Ltd	11,461.95 \$
21631	Xerox Canada Ltée	992.16 \$
21632	Techno-Toiture Lanaudière Inc.	16,464.42 \$
21633	Hydro-Québec	1,508.08 \$
21634	Poste Canada	317.33 \$
21635	Purolator Inc	35.72 \$
21636	Telus Mobilité	951.72 \$
21637	Agence Régionale du Mise en Valeur	100.00 \$
21638	A.R.L.P.H.L.	100.00 \$
21639	Hydro-Québec	9,447.86 \$
21640	Municipalité St-Jean-de-Matha	2,057.30 \$
21641	Purolator Inc.	95.95 \$
21642	Wex Canada Ltd	8,896.34 \$
21643	Fonds des pensions alimentaires	535.16 \$
21645	Hydro-Québec	7,998.08 \$
21646	Postes Canada	591.12 \$
21647	Visa	565.53 \$
21648	Purolator Inc	74.87 \$
21649	Wex Canada	13,371.13 \$
TOTAL:		<u>79,308.85 \$</u>

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1379	Kimiko	2,538.66 \$
1380	L'Atelier Urbain	518.82 \$
1381	Satelcom Internet	239.60 \$
1382	L'Association des Pompiers St-Michel	500.00 \$
1383	Multicom Communication 2000	53.73 \$
1384	Landreville Arabel	420.00 \$
1385	Municipalité St-Zénon	963.36 \$
1386	Simpliciti International	181.66 \$
1387	Camions Inter-Lanaudière	5,628.11 \$
1388	Marcel Champagne Électrique	1,383.40 \$
1389	Hétu Jocelyn	651.16 \$
TOTAL:		<u>13,078.50 \$</u>

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2022-05 Humania	13,397.33 \$
2022-05 Revenu Québec (D.A.S.)	32,911.70 \$
2022-05 Revenu Canada (D.A.S.)	19,387.86 \$
2022-05 Revenu Québec (D.A.S.)	23,396.04 \$

TOTAL : **89,092.93 \$**

Salaires	118,439.93 \$
Frais de Banque	120.00 \$
Régime de retraite	16,464.10 \$
Remboursement int.	\$
Accéo transphère	58.46 \$
Int. Prêt/1	\$

TOTAL : **135,082.49 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 20 JUIN 2022

<u>No chèque</u>		<u>Nom :</u>
	<u>Montant</u>	
21650	Aménagement Bio-Forestier Rivest	816.32 \$
21651	Bellerose Carl	396.03 \$
21652	Brandt	5,547.54 \$
21653	Bruneau Électrique Inc.	2,714.96 \$
21654	Certilab	498.44 \$
21655	Comairco	1,249.70 \$
21656	Fleuriste St-Michel-des-Saints	120.72 \$
21657	Fonds d'information sur le territoire	185.00 \$
21658	Garage Gervais Inc	894.96 \$
21659	Garage Tellier & Fils	712.71 \$
21660	Garage Guy Rondeau Inc.	68.99 \$
21661	Germain Tessier Enr	3,995.38 \$
21662	Gilles Boisvert Enr	149.45 \$
21663	Homme des Bois Inc.	1,494.68 \$
21664	Joliette Sécurité	649.65 \$
21665	Les Entreprises François Michel Inc.	22.98 \$
21666	Les Pneus et Soudures M.B. Enr	2,238.57 \$
21667	Les Services EXP Inc.	8,048.25 \$
21668	Les Trophées J.L.M. Inc.	153.04 \$
21669	Librairie René Martin Inc.	270.22 \$
21670	Location de Motoneiges	251.67 \$
21671	Pépinière Jacques Joly Enr.	1,244.26 \$
21672	Pépinière St-Paul	2,884.15 \$
21673	Provigo St-Michel-des-Saints	76.60 \$
21674	R. Bélanger et Fils	2,912.81 \$
21675	Recyclage Frédéric Morin Inc.	2,877.88 \$
21676	Techno Diésel Inc.	404.06 \$



21677 Fiducie Famille Pierre Belleville (Remb. Taxes)	711.44 \$
21678 Albert Julie	15.82 \$
21679 Baribeau Jennifer	195.81 \$
21680 Bell Canada	59.15 \$
21681 Broderie Ace Cible	258.59 \$
21682 Ferland Yanick	55.00 \$
21683 Senecal Jade	79.13 \$
21684 Ventilation F. Rivest inc.	313.60 \$
21685 Xerox Canada Ltée	242.21 \$

TOTAL : **42,809.77 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1390 Aréo-Feu Ltée	851.39 \$
1391 Bélanger Sauvé Avocats	3,935.88 \$
1392 Bertrand Pierre Traitement de l'eau	3,661.95 \$
1393 BLR Motorisé Inc.	931.20 \$
1394 Boivin & Gauvin Inc.	132.22 \$
1395 Can-Explore Inc.	14,302.89 \$
1396 Chambre de commerce	274.75 \$
1397 CMP Mayer Inc.	189.71 \$
1398 Dunton Rainville SENC	3,319.91 \$
1399 E.B.I. Environnement Inc.	42,863.81 \$
1400 Excavation Bellerose Inc.	1,139.69 \$
1401 Félix Sécurité Inc.	197.19 \$
1402 Futura Pub	621.43 \$
1403 GBI Expert-Conseils Inc.	109,700.54 \$
1404 Georges-H. Durand Ltée	1,073.23 \$
1405 Harnois Énergies Inc.	1,913.34 \$
1406 JEHM	5,000.00 \$
1407 L'Ass. Des Pompiers St-Michel	432.00 \$
1408 Le Papetier	1,138.65 \$
1409 Les Barrières Spectron Inc.	534.58 \$
1410 Martin & Lévesque Inc.	237.66 \$
1411 Médias Transcontinental S.E.N.C. – SEAO	141.87 \$
1412 M.R.C. Matawinie	25,370.27 \$
1413 Multicom Communication 2000	155.18 \$
1414 Parro Info	7,257.57 \$
1415 PG Solutions	5,430.57 \$
1416 Pièces d'Auto Joliette Inc.	1,419.30 \$
1417 Priorité STRATJ Inc.	2,122.79 \$
1418 Produits Sany Inc.	796.60 \$
1419 Radiotel Inc.	413.91 \$
1420 Refuge La 2 ^e Chance	1,138.59 \$
1421 Rocksoft Inc.	160.97 \$
1422 Rona	4,881.19 \$
1423 SCFP Section Locale 5261	1,791.09 \$
1424 Sintra Inc.	2,314.60 \$
1425 SP Médical	74.02 \$
1426 Wurth Canada Ltée	645.16 \$
1427 Beauséjour Dominique	180.60 \$
1428 Beaulieu Yannick	50.80 \$

1429	Benoit Claude	109.72 \$
1430	DeLaplane Michel	1,010.84 \$
1431	E.B.I. Environnement inc.	745.85 \$
1432	Garage Villemaire & Fils inc.	3,354.93 \$
1433	Gariepy Sébastien	402.28 \$
1434	Joyal Philippe	78.49 \$
1435	Kenworth Montréal	62.63 \$
1436	Kimiko	2,504.62 \$
1437	Le Groupe Sports Inter Plus	110.37 \$
1438	Les Spécialistes AVA inc.	1,019.96 \$
1439	Pigeon Michel	206.15 \$
1440	Raymond Stéphane	573.00 \$
1441	Saint-Georges Marie-Eve	32.14 \$
1442	Santinel	119.98 \$
1443	Satelcom Internet	1,441.57 \$
1444	Signalisation de l'Estrie	993.10 \$
1445	Source Omega inc.	413.91 \$
1446	Sylvain rondeau inc.	1,672.89 \$
1447	Therrien Jean-Guy	475.71 \$

TOTAL : **262,125.24 \$**

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : **304,935.01 \$**

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Projet minier Matawinie – Rapport mensuel

6.2. Journalier(ère) classe 1 temporaire – Embauches

0220-2022

ATTENDU l'affichage de poste ayant eu lieu le 26 avril 2022.

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu:

- **D'**embaucher Michel Prescott, en tant que journalier classe 1 temporaire aux travaux publics, à compter du 24 mai 2022, selon les dispositions de la présente convention collective ;
- **D'**embaucher Ghislain St-Georges, en tant que journalier classe 1 temporaire aux travaux publics, à compter du 30 mai 2022, selon les dispositions de la présente convention collective ;
- **Que** l'horaire régulier de travail est de quarante (40) heures réparties en cinq (5) jours, du lundi au vendredi inclusivement, à un taux horaire de 22.13 \$.

Adopté à l'unanimité.

6.3. Préposé(e) à l'entretien paysager – Embauche

0221-2022

ATTENDU l'affichage de poste ayant eu lieu le 11 mai 2022.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu:

- **D'**embaucher Julie Albert, en tant que préposée à l'entretien paysager, à compter du 31 mai 2022, selon les dispositions de la présente convention collective ;
- **Que** l'horaire de travail varie entre vingt (20) et trente-deux (32) heures réparties comme suit : du lundi au jeudi de 7 h à 10 h, le vendredi de 7 h à 13 h et trois (3) heures selon un horaire flexible les samedi et dimanche, à un taux horaire de 17.80 \$.

Adopté à l'unanimité

6.4. Adjointe administrative (urbanisme) – Embauche

0222-2022

ATTENDU l'affichage de poste, ayant eu lieu le 26 avril ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu:

- **D'**embaucher Maggy Barthe, en tant qu'adjointe administrative à l'urbanisme, à compter du 20 juin 2022, selon les dispositions de la présente convention collective ;
- **Que** l'horaire régulier de travail soit de trente-deux heures et demi (32.5) du lundi au vendredi inclusivement, mais bénéficie d'une rémunération supplémentaire de deux heures et demi (2.5) par semaine, considérant que les deux (2) pauses de quinze (15) minutes par jour ne sont pas prises, ce qui équivaut à un total de trente-cinq (35) heures, à un taux horaire de 23.89 \$.

Adopté à l'unanimité

6.5. Camp de jour – Embauche

0223-2022

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'embaucher Angélique Bellerose au poste d'animatrice de camp de jour, au salaire de 15.25 \$/heure à 40 h/semaine, selon la lettre d'entente no.1 de la présente convention collective.

Adopté à l'unanimité

7. Urbanisme & Environnement

7.1. Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats

7.2. Matricule 7472-32-7903 – Demande de modification de la réglementation d'urbanisme

0224-2022

ATTENDU QUE la demande concerne l'ajout d'un usage d'hébergement à l'intérieur d'un commerce récréatif extérieur (marina) ;

ATTENDU QUE les demandeurs aimeraient pouvoir offrir un service d'hébergement de location de chambres à l'intérieur du bâtiment existant, située au 401, ch. du Lac-Taureau, pour les usagers de la marina ;

ATTENDU QUE la réglementation n'autorise pas l'hébergement comme étant un usage complémentaire à un commerce tel qu'une marina ;

CONSIDÉRANT QUE le zonage actuel permet les commerces d'hébergement comme usage principaux ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur est déjà occupé par beaucoup de commerces et d'usages où il y a une haute densité de population, donc la situation ne causera pas de préjudice au voisinage ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de modification de la réglementation d'urbanisme pour la propriété située au 401, chemin du Lac-Taureau (7472-32-7903) et qu'un projet de règlement soit travaillé afin d'autoriser l'usage dans le bâtiment existant à la marina., tel que recommandé par le CCU (82 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.3. Matricule 8074-73-9245- Demande de dérogation mineure

0225-2022

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire en cours avant d'un bâtiment principal, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment serait à environ 200 pieds de la limite de propriété avant (chemin du Lac-Taureau) ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne sera pas visible du chemin ;

CONSIDÉRANT QUE la situation ne nuira pas au voisinage ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 2350, ch. du Lac-Taureau (matricule 8074-73-9245), tel que recommandé par le CCU (83 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.4. Matricule 7271-40-3606 - Demande de dérogation mineure

0226-2022

ATTENDU QUE la demande concerne la reconstruction d'un bâtiment accessoire (garage) dérogoratoire ayant des murs d'une hauteur de 16' au lieu de 10' donc supérieure à celle de l'habitation, ce qui contrevient à l'article 6.32-2) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment était présent depuis de nombreuses années ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment incendié pourrait être rénové ;

CONSIDÉRANT QUE le garage reconstruit serait plus esthétique que le bâtiment qui était présent ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne serait pas plus haut ni plus grand que le bâtiment qui était existant ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 330, rue St-Jacques (matricule 7271-40-3606), tel que recommandé par le CCU (84 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.5. Matricule 7372-54-8483 – Demande de dérogation mineure

0227-2022

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire en cours avant d'un bâtiment principal, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3 ;

CONSIDÉRANT QUE la topographie de la propriété limite les possibilités de faire autrement ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne causera pas de préjudice au voisinage ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 46, ch. des Gargouilles (matricule 7372-54-8483), tel que recommandé par le CCU (85 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.6. Matricule 6967-86-6789 - Demande de dérogation mineure

0228-2022

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) en cours avant d'une habitation et en marge avant ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992 ;

ATTENDU QUE la demande concerne le bâtiment accessoire qui aurait une hauteur supérieure à celle de l'habitation, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située sur un chemin privé très peu achalandé ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne causera pas de préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété possède un cours d'eau qui apporte des contraintes sur les emplacements possibles pour construire un bâtiment accessoire ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 70, chemin du Centre, conditionnellement à ce que l'espace entre le bâtiment accessoire et l'emprise du chemin du Centre soit boisé et à ce que le revêtement du bâtiment accessoire et celui de l'habitation soit agencé., tel que recommandé par le CCU (86 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.7. Matricule 7979-64-5356 - Demande de PIIA

0229-2022

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire dans la cour arrière d'un bâtiment principal, ce qui va à l'encontre des critères d'aménagement du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est particulier par rapport à son frontage au chemin, et par rapport au lac ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de PIIA pour la propriété située au 160, chemin Thériault (matricule 7979-64-5356, tel que recommandé par le CCU (87 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.8. Matricule 7577-65-1352 - Demande de permis de construction d'une habitation et d'aménagement de terrain

0230-2021

CONSIDÉRANT QUE le projet est majoritairement conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

CONSIDÉRANT QUE pour la partie du chemin d'accès qui ne respecte pas les critères d'évaluation du PIIA à l'article 16.2.1-1), la situation est très mineure et ne causera pas de préjudice ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de permis de construction d'une habitation et d'aménagement de terrain pour la propriété située au 1661, ch. des Conifères (matricule 7577-65-1352), tel que recommandé par le CCU (89 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.9. Matricule 7172-73-8865 - Demande de modification de zonage

0231-2022

ATTENDU QUE la demande concerne le remplacement d'une partie du zonage actuelle de la propriété (Coln-2) en un zonage qui autorise les habitations unifamiliales isolées ;

ATTENDU QUE la propriété concernée en actuellement entièrement zonée Commerciale et Industrielle (zone Coln-2) et les habitations y sont interdites ;

ATTENDU QU'une partie de cette propriété est située en hauteur et offre de belles vues sur le réservoir Taureau, et sur le périmètre urbain ;

ATTENDU QUE le demandeur aimerait donc modifier une partie du zonage afin de pouvoir y permettre la construction d'habitations ;

CONSIDÉRANT QUE le croquis du projet de lotissement déposé qui accompagne la demande de modification du zonage est préliminaire, non préparé par un arpenteur-géomètre, et n'a pas encore été accepté par le conseil municipal ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de reporté la décision jusqu'à ce qu'un projet de lotissement officiel, préparé par un arpenteur-géomètre, soit déposé et accepté par le conseil municipal, tel que recommandé par le CCU (92 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.10. Matricule 7781-84-3356 – Demande de permis d'agrandissement d'une habitation

0232-2022

CONSIDÉRANT QU'un plan croquis a été déposé pour la demande de permis ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'agrandissement d'une habitation pour la propriété située au 1430, chemin de La Pointe-Fine (matricule 7781-84-3356), tel que recommandé par le CCU (93 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

8. Avis de motion :

9. Adoption des règlements :

10. Loisirs & Parcs :

11. Hygiène du Milieu

12. Travaux publics

12.1. Travaux voirie 2022 – Ventilation

0233-2022

ATTENDU QUE le budget de voirie a été adopté le 13 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE les travaux de voirie représentent des sommes importantes dépassant la limite permise de 5 000 \$;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'autoriser un montant de 236 951 \$, réparti en quatre, soit :

- Concassé : 50 000 \$
- Emprise : 66 000 \$
- Marquage : 18 400 \$
- Réfection : 102 551 \$

Adopté à l'unanimité

13. Sécurité Publique

13.1. Pompier 1 – Embauche

0234-2022

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'approuver l'embauche de Charles-Étienne Bilodeau comme pompier 1 pour une période de probation d'un an, car celui-ci a déjà réussi sa formation de pompier.

Adopté à l'unanimité

14. Administration

14.1. Caisses Desjardins – Signataires folio 600088

0235-2022

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu d'autoriser Monsieur Claude Benoit à signer au compte 600088 le temps de la formation de Mme Lise Rivest et que la présente résolution soit à la demande des différents folios existants et/ou à venir.

Adopté à l'unanimité

14.2. AccèsD Affaires - Attestation

0236-2022

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Claude Benoit dans les prochains mois ;

CONSIDÉRANT QUE M. Benoit doit assurer la formation de Mme Lise Rivest qui occupe maintenant les fonctions de greffière-trésorière adjointe ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de nommer plus d'un administrateur principal au service AccèsD Affaire ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de modifier les informations en ce qui a trait à l'administration du service AccèsD Affaires en désignant Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier, Lise Rivest, greffière-trésorière adjointe, tous deux comme administrateurs généraux, ainsi que Claude Benoit le temps nécessaire à la formation de Mme Rivest.

Adopté à l'unanimité

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

0237-2022

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

La séance est levée à : 20 h 23

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général / greffier-trésorier